

Gestion des eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales à Limours

Limours, signataire de l'Agenda 21 départemental depuis novembre 2007, reconnue « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte », labellisée 3 trèfles « Phyt'Eaux Cités » dans le cadre de son engagement vers le zéro phyto et très récemment lauréate de l'appel à projet régional « 100 quartiers innovants et écologiques », est fermement ancrée dans une politique pour une gestion durable de l'aménagement urbain.

La commune a décidé de renforcer la réglementation du PLU et utilise plusieurs moyens :

- préconisation dans les zones pavillonnaires de recueillir les eaux pluviales sur la parcelle dans un puisard, afin de limiter les apports supplémentaires en eaux pluviales dans les réseaux déjà très sollicités.
- imposer le principe de gestion des eaux pluviales à la parcelle, notamment sur les plateaux et coteaux pour limiter les rejets dans les collecteurs publics qui renvoient vers la vallée,
- inciter à la récupération des eaux de pluie et limiter les rejets dans les collecteurs publics conformément au Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)

